

**COMPRENDRE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE À L'ÉCOLE POUR UNE
PRÉVENTION DES CONFLITS EN MILIEU SCOLAIRE, ENTRE ACTEURS DU
SYSTÈME ÉDUCATIF**

*Understanding physical education and sport at school for the prevention of conflicts
in the school environment, between actors in the education system*

ARMAND JOSEPH EDI

Laboratoire d'Étude et de Prévention en PsychoÉducation (LEPPE) sis à l'ENS
d'Abidjan

Institution d'appartenance : INJS-Abidjan

edijosarmand@yahoo.fr

Résumé

A l'instar de toutes les disciplines scolaires, et au-delà des similitudes qui leurs confèrent cette appellation, l'EPS présente des particularités qui donnent à l'enseignant une image sociale particulière au sein du milieu scolaire. Cependant, cette image sociale, souvent enviée à tort ou à raison par certains acteurs du système éducatif, pourrait représenter une source de vulnérabilité pour l'enseignant d'EPS mainte fois cité dans des conflits entre enseignants et élèves et dans de fréquentes situations désobligeantes et déshonorantes décriées par la hiérarchie éducative. Si l'apprenant n'est pas toujours bien instruit des *finalités de l'EPS*, certains enseignants et membres de l'administration ne semblent pas eux non plus avoir une réelle appréciation *des buts et objectifs visés par l'enseignement de cette discipline dans le système éducatif ivoirien*. Une analyse quantitative et une analyse qualitative des données issues d'une enquête auprès d'élèves, d'enseignants et d'administrateurs scolaires ont permis de comprendre que le conflit autour de la discipline EPS naît de la *"non appropriation"* par les acteurs du système éducatif de la place fondamentale de cette discipline dans le dispositif de formation.

MOTS-CLÉ : EPS; conflits; finalités éducatives; acteurs du système éducatif; appropriation

ABSTRACT

Like all school disciplines, and beyond the similarities that give them this name, physical education and sport has particularities that give the teacher a particular social image within the school environment. However, this social image, often envied, rightly or wrongly, by certain players in the education system, could represent a source of vulnerability for physical education teacher, who is often cited in conflicts between teachers and students and in frequent disparaging and dishonorable decried by the educational hierarchy. If the learner is not always well instructed in the aims of physical education, some teachers and members of administration do not seem to have a real appreciation of the aims and objectives targeted by the teaching of this discipline in the Ivorian education system. A

quantitative analysis and a qualitative analysis of data from a survey of students, teachers and school administrators have made it possible to understand that the conflict around the physical education and sport discipline arises from the *“lack of appropriation”* by the actors of the education system. The fundamental place of this discipline in the training system.

KEY WORDS: Physical education and sport; conflicts; educational purposes; actors in the education system; appropriation

INTRODUCTION

L'échec en milieu scolaire est le triste aboutissement de tous les fléaux qui sévissent dans les différents systèmes éducatifs des pays du monde entier. En Afrique, en dépit du soutien régulier des partenaires internationaux, l'effectif des apprenants en situation d'échec scolaire est en hausse d'année en année relativement au nombre d'enfants scolarisés. Parmi les causes de l'échec scolaire, les conflits inter acteurs du système éducatif occupent une place non négligeable et font l'objet d'une attention particulière, notamment autour de l'EPS. A l'instar des pays francophones d'Afrique, l'EPS est une discipline scolaire inscrite au programme des trois (03) ordres d'enseignement du système éducatif ivoirien (MS, 1998, Décret n° 98.332, 1998, p.3). Si le positionnement de l'EPS au sein de la panoplie de disciplines scolaires dont regorge le système éducatif est aujourd'hui officiel, il existe encore des écarts de comportements de certains acteurs à l'égard des enseignements et des enseignants de cette discipline. Mépris de l'opinion générale vis-à-vis de l'EPS ? Méconnaissance des textes officiels du système éducatif ivoirien ou méconnaissance de l'importance de cette discipline dans le processus de formation ? Il s'en suit des conflits de divers ordres, entre enseignants d'EPS, entre enseignants d'EPS et leurs pairs des autres disciplines, entre enseignants d'EPS et administration scolaire. Des conflits susceptibles de faire le lit de la violence en milieu scolaire, reconnue comme *« tout type de comportement non désiré, perçu comme étant hostile et nuisible, portant atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'une personne, à ses droits ou à sa dignité »* (Bowen, Levasseur, Beaumont, Morissette, St-Arnaud, 2018, p.199). Cette étude comportera trois parties. Une explicitation des concepts clés permettra de circonscrire la recherche sur les conflits autour de l'EPS et sera suivie d'une élaboration des différentes méthodes utilisées pour collecter les données et les analyser. Viendront par la suite les résultats et leurs interprétations.

Le système éducatif est un ensemble cohérent institué, structuré et organisé, chargé d'œuvrer au fonctionnement de l'éducation et à la formation des citoyens dans un État. Il est structuré selon les ordres d'enseignement et selon une hiérarchie administrative répondant aux exigences de la politique éducative du chef de l'État. C'est ce dernier qui fixe les finalités éducatives de l'École au plan national. Les personnes qui œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement du système éducatif sont appelées acteurs du système éducatif et se distinguent hiérarchiquement en plusieurs entités que sont : *l'État* est l'*ordonnateur*, avec à sa tête le Président de la République entouré des responsables d'institutions; *l'administration scolaire*, chargée de *veiller à l'exécution* des textes officiels émanant du Chef de l'État, est pilotée par la

Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) aidée par ses pairs en charge des secteurs éducation-formation et des structures déconcentrées et décentralisées ; *les enseignants et éducateurs* sont tenus *d'exécuter* les directives édictées par l'État et transmises par l'administration scolaire; *les apprenants* sont les *consommateurs* du système, noyau central autour duquel gravitent tous les acteurs; *les partenaires* du système éducatif qui apportent aides et moyens de tous ordres, sont aussi consultés dans les prises de décisions.

La formation intégrale de la personnalité de l'apprenant est l'objectif final visé par l'ensemble indissociable des disciplines scolaires enseignées dans le système éducatif ivoirien (MENET, 2018, p.5). Les disciplines scolaires dispensées au cycle secondaire dans le système éducatif ivoirien sont au nombre de douze (12) et sont réparties dans cinq (05) domaines parmi lesquels *le domaine du développement éducatif, physique et sportif* est composé d'une seule discipline qu'est l'EPS (MENET, 2018, p.5). Elle vise à développer chez l'apprenant, le besoin d'activités physiques afin de créer un développement harmonieux psychosomatique qui débouchera sur des valeurs capitalisables tout au long de la vie, au plan de la santé aussi bien physique que morale, et dans une relation sociale harmonieuse à la fois intrapersonnelle qu'extra personnelle (MEN, 2004, p.1; MENET, 2018, p.6). Cette particularité de l'EPS en Côte d'Ivoire, va s'étendre à l'environnement de la pratique, "*un plateau technique à l'air libre*", qui donne aux apprenants une sensation de liberté retrouvée, différente de la salle de classe avec ses places figées. La tenue vestimentaire des pratiquants, apprenants et enseignants, différente de la tenue ordinaire et variée selon qu'il s'agisse d'activités physiques au sol ou d'activités physiques aquatiques, est une autre particularité plus gaie et bien riche en couleur. Les créneaux d'intervention fixés à deux (02) par classe et par semaine (MENA, 2022), généralement programmés pour une séance longue de deux (02) heures dans la matinée entre 7 heures et 10 heures et une autre de deux (02) heures l'après-midi de 16 heures à 18 heures, semblent faire de l'enseignant d'EPS un pédagogue plus libre que les autres. Ce cocktail de particularités, envié par certains acteurs du système éducatif et différemment apprécié par d'autres, fait souvent l'objet de débats, pas seulement autour de la discipline EPS, mais aussi au sujet de l'enseignant d'EPS et de ses enseignements. Au cours de tels échanges, une ignorance, un mépris ou une incompréhension des textes officiels du système éducatif ivoirien laisse libre cours aux émotions et aux appréhensions des protagonistes, et vire facilement à un conflit qui, à défaut de se solder par des rixes, peut générer un "*rapport à la discipline EPS et à l'enseignant*" discourtois et nocif à l'éducation des apprenants. Les crises en milieu scolaire naissent généralement d'une gestion incontrôlée des conflits entre acteurs du système éducatif avant de se généraliser. Alors, « *au-delà des obligations légales ou administratives, c'est au bien-être des enfants et à celui de l'ensemble du personnel scolaire qu'il faut songer* » (Levasseur, Beaumont, Morissette, St-Arnaud, 2018, p.224). Une appropriation par les acteurs du système éducatif ivoirien, des informations officielles sur l'EPS et son importance à l'École, pourrait être un moyen efficace de prévention des conflits en milieu scolaire autour de cette discipline scolaire.

L'appropriation est l'adaptation d'un sujet à un objet, dans un objectif d'harmonie et de recherche de collaboration des intelligences (Serfaty-Garzon, 2003, p.28). Il s'agit dans le cas d'espèce d'un objet d'éducation qu'est l'EPS que ne se seraient pas appropriés (ou se seraient mal appropriés) certains acteurs du système éducatif en Côte d'Ivoire. S'approprier un objet physique ou moral, c'est « intérioriser les savoirs et savoir-faire que distille cet objet » (Serfaty-Garzon, 2003, p.28). La "non appropriation" de la discipline EPS par les acteurs du système éducatif peut être polysémique. Elle peut être traduite par le refus d'accepter l'EPS comme une discipline scolaire, résultat d'un échec personnel vécu par un membre de l'administration scolaire (chef d'établissement ou son adjoint, éducateur) ou par un enseignant différent du professeur d'EPS, lors de son parcours scolaire. La "non appropriation" de la discipline EPS peut aussi être liée à une expérience douloureuse vécue personnellement ou pas, du fait des pratiques enseignantes (Délignière, 1999, p.1) ou en lien avec une activité physique et/ou sportive bien donnée. « *Je n'irai pas jusqu'à dire que l'EPS empêche les élèves d'apprendre, mais elle leur impose de terribles obstacles* » (Délignière, 1999, p.10).

Le conflit entre l'enseignant d'EPS et l'inspecteur chargé de l'évaluation des enseignements demeure autour du respect strict des textes officiels et de la prise en compte du contexte d'enseignement (Roux-Perez, 2004, pp.84-85). Alors que l'inspecteur pédagogique estime que l'EPS serait vu comme une superposition d'activités physiques sans un volet théorique, l'enseignant d'EPS pense que les textes sont vagues, imprécis non contextualisés (Roux-Perez, 2004, pp.84). « *La séance d'inspection pédagogique est donc vécue comme une intrusion dans la vie de l'enseignant* » (Roux-Perez, 2004, p.85 ; Quidu, 2014) source de conflit entre ces deux acteurs. Un conflit interpersonnel entre enseignants peut provenir du statut de débutant du nouvel enseignant dans le processus d'intégration, favorable ou non, au sein de la corporation, bénéficiant du leadership de la direction administrative (Niyubahwe, Mukamurera, Sirois, 2018, p.35). Selon que l'accueil soit ressenti positivement ou pas, l'intégration du nouvel enseignant sera conséquent, ainsi que les relations interpersonnelles (Niyubahwe, Mukamurera, Sirois, 2018, p.30). Aussi, le débutant est-il parfois victime de l'amalgame entre la notion du respect de la bonne distance éducative et la volonté de plaire aux apprenants (Edi, Blé, Koffi, 2022).

L'une des conséquences du conflit entre l'enseignant d'EPS et les autres enseignants est l'inhibition de l'interdisciplinarité, une notion pourtant très bénéfique à la construction des savoirs chez l'apprenant (Lowe, 2002, p.220). « *Par le biais d'activités pédagogiques interdisciplinaires, l'apprenant fait le transfert de ses connaissances et de ses habiletés d'une discipline à l'autre...* » et les savoirs et savoir-faire qui en résultent relèvent du vécu de l'apprenant (Lowe, 2002, p.235). La formation intégrale de la personnalité de l'apprenant est l'objectif final visé par l'ensemble indissociable des disciplines scolaires enseignées dans le système éducatif ivoirien (MENET, 2018, p. 5). L'EPS ne saurait être dissociée de quelque façon que ce soit des autres disciplines scolaires, nonobstant son coefficient, son volume horaire, son plateau de travail ou encore moins la représentation sociale que s'en fait un acteur, quel que soit sa

fonction, son statut social et son rôle dans le système éducatif. Toute innovation pédagogique suscite des réactions réfractaires au sein du système éducatif, notamment chez les enseignants lorsqu'ils ressentent des soupçons de dévalorisation de leur discipline. Chaque enseignant devrait posséder une capacité d'acceptation de l'innovation pédagogique visant la réussite des apprenants grâce à l'interdisciplinarité, et non protéger une discipline d'enseignement (Bandura, 2008, 386-389).

Historiquement, « autour de l'EPS a toujours existé un conflit entre des acteurs à la fois qualifiés d'internes et d'externes » (Collinet, Terral, 2010, p.184). Alors que certains Enseignants-Chercheurs en Sciences et Techniques de Activités Physiques et Sportives (STAPS) pensent être envahis par leur pairs de spécialités différentes, d'autres estiment avoir été trahis par leurs collègues issues des STAPS et devenus enseignants-chercheurs (Collinet, Terral, 2010, p.184). Le temps d'un cours d'EPS peut être appréhendé et aménagé comme le lieu idéal pour tisser des relations humaines permanentes, franches et constructives, « cours privilégié par excellence pour la socialisation des élèves en difficulté » (Ghennam, 2012, p.45). La présente étude vise principalement à établir un lien entre, la "non appropriation" par les acteurs du système éducatif des textes officiels qui fondent l'existence de l'EPS dans le processus de formation d'une part, et les fréquents conflits qui les opposent aux enseignants de cette discipline scolaire d'autre part.

1. Méthodes

La collecte des données a consisté, dans un premier temps à explorer les textes officiels qui sous-tendent le système éducatif ivoirien, notamment ceux de la discipline scolaire EPS, dans les trois (03) ordres d'enseignement. Cela a permis de relever entre autres, les buts et objectifs fixés, ainsi que les finalités visées par l'État dans l'instauration de cette discipline à l'École. Dans un second temps, une enquête entreprise à l'endroit de quatre (04) catégories d'acteurs du système éducatif, à savoir Apprenant, Enseignant Administration Scolaire et partenaire (parent d'élève), a permis de recueillir leur niveau d'instruction sur les textes officiels de l'EPS et son importance dans le processus d'éducation. C'est un échantillonnage par choix raisonné qui a permis de constituer un échantillon de taille quarante-trois (43) parmi les acteurs du système éducatif reconnus pour avoir, au moins une fois, fait preuve de comportements parfois désobligeants à l'endroit de l'EPS ou de l'enseignant d'EPS dans le cadre des enseignements (absentéisme, grogne, dédain, plainte...).

Tableau n°1. Composition de l'échantillon selon les catégories d'acteurs et leur appartenance aux trois ordres d'enseignement du système éducatif ivoirien

Ordre D'enseignement	Degré de l'enseignement préscolaire et primaire	Degré de l'enseignement secondaire	Degré de l'enseignement supérieur	Total
Acteur du Système Éducatif				

Apprenant	05	10	10	25
Enseignant	02	10	00	12
Administration scolaire	00	05	00	05
Parent d'élève	01	00	00	01
				43

Source : données de l'enquête de EDI (2022)

Ainsi, un questionnaire a été adressé à vingt-cinq (25) apprenants choisis parmi les moins assidus et les plus récalcitrants ou grognons au cours d'EPS : cinq (05) au cycle primaire, cinq (05) au secondaire 1^{er} cycle, cinq (05) au secondaire 2nd cycle, et dix (10) à l'enseignement supérieur. Un premier entretien a été adressé à deux (02) enseignants du cycle primaire, cinq (05) enseignants d'EPS et cinq (05) enseignants de disciplines scolaires différentes (anglais, mathématiques, sciences physiques, français et histoire géographie). Un second entretien a été adressé à deux (02) Chefs d'Établissement du secondaire et trois (03) Adjoints au Chef d'Établissement du secondaire. Un troisième entretien a été adressé à un (01) parent d'élève du cycle primaire choisis parmi les parents d'élèves grognons, revendicateurs des cours d'EPS. Pour les entretiens, les enseignants et membres de l'administration ont été choisis parmi ceux qui ont fait preuve, au moins une fois, de sous-estime à l'égard de l'EPS, de l'enseignant ou des enseignements. Les résultats obtenus ont été présentés sous forme de tableaux et analysés à la lumière de la théorie du sentiment d'efficacité personnelle de Bandura (2008, 386-389) : « *modèles de mise en application de réformes visant l'amélioration de l'école* ».

1. Résultats

Sous forme de différents tableaux, les données recueillies sont présentées, analysées et interprétées.

1.1. Conceptions conflictuelles d'apprenants

Tableau n°2. Répartition des apprenants selon le niveau d'étude, de connaissance de l'existence de textes en EPS et la conception de l'utilité de cette discipline dans le programme scolaire

	1 ^{er} degré Primaire	2 ^e degré	3 ^e degré INJS	3 ^e degré Université Grande École	Autres	%
Connaissance de l'existence de textes	Non (5) Oui (0)	Non (5) Oui (5)	Non (0) Oui (5)	Non (2) Oui (3)		Non (48) Oui (52)
Pour les notes	-	10	5	5		80
Pour les épreuves physiques	5	10	5	5		100
Pour la santé	2	10	5	5		88
Pour l'éducation	-	-	2	2		16
Pour la socialisation	1	2	4	3		40
Pour le loisir	-	1	3	5		36
Pour s'épanouir	-	2	2	3		28
Pour le développement psychomoteur	-	-	5	3		32
Pour le développement physique	2	7	3	4		64
Pour un emploi	-	4	3	3		40
Pour l'estime de soi	-	-	2	2		16
Pour la sécurité	-	1	1	3		20
Pour la maîtrise de soi	-	1	3	3		28

Source : données de l'enquête de EDI (2022)

Alors qu'aucun élève du primaire interrogé n'a connaissance de l'existence de textes officiels en EPS, 50% de ceux du secondaire en sont informés. A l'enseignement supérieur, les étudiants en formation d'EPS à l'INJS d'Abidjan savent tous qu'il existe des textes officiels en EPS, tandis que seulement 20% des universités et autres grandes écoles en a connaissance. L'importance de l'EPS dans le programme de formation est diversement conçue par cet échantillon d'apprenants issus des trois ordres d'enseignement. La conception dominante est la conviction qu'ils ont tous que les cours d'EPS répondent plus à un besoin de notes qu'à tout autre besoin, d'abord les notes de classe chez 100% des apprenants du secondaire et du supérieur, ensuite les notes des épreuves physiques aux examens du CEPE, du BEPC et du Baccalauréat chez 100% des apprenants interrogés. La santé et le développement physique sont secondairement conçus comme raison d'être de l'EPS. Les besoins de développement psychomoteur, de socialisation, d'intégration sociale, d'épanouissement et de maîtrise de soi, qui sont les conceptions relevant de l'appropriation de l'importance de l'EPS à l'École, sont relevés seulement chez certains apprenants du supérieur et non ceux du secondaire, encore moins ceux du primaire. Il existe des apprenants qui résolvent l'existence de l'EPS dans le programme de formation, aux notes obtenues, véritable rempart pour l'admission en classe supérieure. Cette conception est très souvent amplifiée par certains enseignants. En témoignent quelques pratiques enseignantes au cours d'EPS relevées dans le tableau n°3.

1.2. Pratiques enseignantes et conception d'instituteurs

Tableau n°3. Pratiques enseignantes en EPS et conception de deux enseignants du 1^{er} degré du primaire

	Existence de textes officiels en EPS?	Qu'en savez-vous principalement de ces textes?	Respectez-vous l'emploi du temps en EPS?	Épreuves physiques aux compositions ou examens blancs?	Comment se fait la préparation aux épreuves physiques?	En tenue de sport lors des cours d'EPS?
Instituteur 1 classe de CP1	.Oui	.EPS obligatoire du CP1 au CM2; .Épreuves physiques à l'examen .EPS bon pour la santé des enfants	.Non .Les enfants se blessent parfois	.Non, ce n'est pas important	.Jusqu'à ce qu'ils arrivent en classe de CM2, On aura le temps d'arranger ça	.Non, ce n'est pas important
Instituteur 2 classe de CM2	.Oui	.EPS obligatoire du CP1 au CM2 .Épreuves physiques à l'examen du BEPC .EPS bon pour la santé des enfants	.Non, temps insuffisant pour achever le programme dans les autres matières	.Non, ce n'est pas important	.Ils savent déjà courir et lancer, c'est le saut en hauteur qui est difficile surtout pour les filles ; ce qui est dommage c'est que nous ne sommes pas parmi les évaluateurs	.Non, pas du tout à l'aise

Source : données de l'enquête de EDI (2022)

Un entretien avec deux enseignants du cycle primaire, peu soucieux de l'importance de la pratique de l'EPS à l'école, a permis de relever quelques pratiques enseignantes

révélatrices d'appréhensions diverses pour cette discipline par les apprenants. Le non-respect de l'emploi du temps des cours d'EPS pour deux raisons évoquées : temps jugé insuffisant pour l'enseignement-apprentissage des autres disciplines, et pratique estimée dangereuse pour les apprenants. Le port de la tenue de sport jugé gênant et peu important pendant le cours d'EPS. La conviction que les apprenants sont naturellement compétents pour affronter les épreuves physiques du CEPE (course, lancer et saut).

1.3. Conception d'enseignant d'EPS

Tableau n°4. Conception de l'EPS de deux enseignants d'EPS

	Existence de textes officiels en EPS? / Qu'en savez-vous principalement	Pourquoi l'EPS à l'École?	Explication du lien entre activité physique et santé?	L'heure d'EPS pourrait servir à autre chose (devoir, cours de rattrapage, réunion par exemple)?
Enseignant EPS 1	.Oui / .EPS obligatoire de la 6 ^e à la Tle .Épreuves physiques au BEPC et Bac .Bon pour la santé	.Pour ne pas tomber malade .Être en bonne forme physique .Avoir une belle forme .Avoir du travail .Instrument de loisir de distraction de divertissement	Je connais mais c'est trop difficile à expliquer (sourire et gêne...)	Pas de problème pour moi si l'administration est d'accord puisque souvent quand il pleut il n'y a pas cours (sourire...)
Enseignant EPS 2	.Oui / .Je ne sais vraiment mais ce sont les mêmes textes pour toute les disciplines	C'est une discipline scolaire comme toutes les autres, elle fait partie de la formation	Permet d'entretenir la santé	Cela dépend des urgences des élèves et de l'administration

Source : données de l'enquête de EDI (2022)

Pour ces enseignants, l'EPS n'est rien d'autre qu'une discipline comme les autres, qui permet de faire avancer l'apprenant de classe en classe. Les raisons de cette discipline dans le cursus scolaire ne sont pas clairement énoncées, excepté son lien avec la santé de l'apprenant. Ce qui est remarquable, c'est le "laisser faire" de ces enseignants sur l'utilisation de la plage horaire du cours d'EPS. Les Enseignants EPS 1 et Enseignant EPS 2 affirment ne voir aucun inconvénient à mettre les heures d'EPS à la disposition des collègues ou de l'administration.

1.4. Conception d'enseignants de disciplines différentes de l'EPS

Tableau n°5. Conception de l'EPS de cinq enseignants du secondaire de disciplines différents

	Existence de textes officiels en EPS? / Qu'en savez-vous principalement	Quelques soucis avec l'EPS?
Enseignant Anglais	Oui / .EPS obligatoire de la 6 ^e à la Tle .Épreuves physiques au BEPC et Bac .Bon pour la santé	Les profs d'EPS se croient différents ; Ce n'est pas l'EPS qui va permettre aux élèves de la Tle A de réussir au Bac...
Enseignant Français	Oui / .EPS obligatoire de la 6 ^e à la Tle .Épreuves physiques au BEPC et Bac .Bon pour la santé	De retour du cours d'EPS, les élèves sentent mauvais et c'est désagréable dans une salle de classe.

Enseignant Sciences physiques	Oui /.EPS obligatoire de la 6 ^e à la Tle .Épreuves physiques au BEPC et Bac .Bon pour la santé	Je ne vois pas l'utilité de cette matière dans la formation, on pouvait s'en passer...; les enseignants donnent des notes de complaisance alors qu'il fut une époque où tous les coefficients au collège étaient à 1
Enseignant Maths	Oui /.EPS obligatoire de la 6 ^e à la Tle .Épreuves physiques au BEPC et Bac .Bon pour la santé	Je grignote un peu sur l'heure d'EPS car le programme en Maths est long...; Ce n'est pas l'EPS qui va permettre aux élèves de la Tle C de réussir au Bac...
Enseignant Histoire-géographie	Oui /.EPS obligatoire de la 6 ^e à la Tle .Épreuves physiques au BEPC et Bac .Bon pour la santé	Je ne vois pas ce qu'ils font de bon en EPS, ça ressemble à un jeu, du temps perdu... L'EPS aurait pu s'arrêter en classe de 3 ^e car c'est à ce niveau qu'il a un coefficient à l'examen de BEPC

Source : données de l'enquête de EDI (2022)

La connaissance des textes officiels de cinq enseignants de différentes disciplines du secondaire se résume à sa pratique obligatoire dans le cursus secondaire et aux examens de fin de cycle. Son importance vise principalement la santé de l'apprenant. Pendant que certains collègues estiment que l'EPS réduit les heures d'apprentissage des apprenants en classe d'examen (tableau n°5, propos de l'enseignant de Maths), d'autres pensent que les enseignants d'EPS sont payés à ne rien faire (tableau n°5, propos d'histoire géographie et Sciences physiques). Le plus remarquable, c'est lorsque certains responsables de l'administration scolaire s'en mêlent, comme l'indique le tableau 6.

1.5. Conception de responsables d'administration scolaire

Tableau n°6. Conception de l'EPS de deux Chefs d'établissement (CE) et de trois Adjoints aux chefs d'établissement (ACE), anciennement enseignants de discipline autres que l'EPS

	Existence de textes officiels en EPS? / Qu'en savez-vous principalement	Quelques soucis avec l'EPS?
CE 1 : Principal: ex Anglais	Oui / Je les connais car chargé de les faire appliquer	Le prof. d'EPS pense que sa discipline est la plus importante, revendique nettoyage matériel horaire... Refuse que l'heure de son cours subisse quelques réaménagements
CE 2 : Proviseur: ex Histoire géographie	Oui / Je les connais car chargé de les faire appliquer	Le prof. d'EPS se croit incontournable lorsqu'il s'agit d'animations sportives, il se croit au-dessus de ses collègues, il fait le malin
ACE 1 : ex Philosophie	Oui / Je les connais car chargé de les faire appliquer	Non il n'y a pas de soucis, seulement certains enseignants de matières scientifiques qui sont en retard dans le programme, voilà pourquoi de temps en temps nous utilisons ses heures pour des rattrapages...
ACE 2 : ex Maths	Oui / Je les connais car chargé de les faire appliquer	Ils ne remplissent pas les documents administratifs convenablement, ils salissent les documents et délivrent des notes de complaisance aux élèves
ACE 3 : ex Sciences Physiques	Oui / Je les connais car chargé de les faire appliquer	Les profs d'EPS ne sont pas réguliers aux cours. Soit, ils ne sont pas assidus, soit, ils ne sont pas ponctuels. Quand ils sont en retard, ils ont tendance à retenir les élèves au-delà du temps imparti, et je reçois les plaintes des autres enseignants.

Source : données de l'enquête de EDI (2022)

Le témoignage de cinq responsables de l'administration scolaire montre que, quand bien même qu'ils soient très bien informés des textes officiels parce que

chargés de les faire appliquer, ces derniers se laissent aller à leur histoire scolaire et professionnelle de la discipline EPS.

2. Interprétation

A l'analyse, les résultats montrent que les acteurs du système éducatif ivoirien interrogés ont connaissance de l'existence de textes officiels en EPS, exceptés les apprenants du cycle primaire. Cependant, leur conception et l'attitude qu'ils ont à l'égard des enseignements et de l'enseignant de la discipline, sont la preuve d'une "non appropriation" des contenus des textes officiels en EPS, quand bien même certains parmi eux aient une vague connaissance des valeurs de bien-être social et sanitaire que véhicule une pratique régulière d'activité physique. La présente étude qui s'est intéressée à un échantillon d'acteurs ayant donné la preuve d'un comportement réfractaire vis-à-vis de l'EPS ou de l'enseignant, a permis de comprendre le conflit scolaire autour de cette discipline d'enseignement.

Pour ces élèves du cycle primaire, la conception de l'EPS qui se résume à l'obtention d'une note aux épreuves physiques du CEPE, a été construite et entretenue par leurs enseignants. Bien qu'informés de l'existence de textes officiels qui régissent la pratique de l'EPS au cycle primaire, il existe des instituteurs qui continuent de refuser d'en respecter la pratique hebdomadaire telle que recommandée par le système éducatif ivoirien. AS, enseignant de Cour Moyen 2^e année (CM2) : « *je ne respecte pas l'emploi du temps en EPS car j'ai du mal à finir les programmes dans les autres disciplines* ». Pour CY, enseignant de Cour Préparatoire 1^e année (CP1) : « *l'EPS présente beaucoup de risques de blessures pour les élèves encore trop petits* ». Les pratiques enseignantes des instituteurs sont révélatrices d'une "non appropriation" des textes officiels et de l'importance que revêt cette discipline dans l'éducation et la formation de l'enfant. CY enseignant de CP1 dit avec conviction : « *Jusqu'à ce qu'ils arrivent en classe de CM2, On aura le temps de les apprêter pour les épreuves physiques* ». Pour AS, enseignant de CM2 : « *Ils savent déjà courir et lancer, c'est le saut en hauteur qui est difficile surtout pour les filles ; ce qui est dommage c'est que nous ne sommes pas parmi les évaluateurs* ». Le port d'une tenue de sport pendant les rares séances d'EPS n'intéresse aucun des deux instituteurs. Le témoignage d'un parent d'élève corrobore la conception de ces instituteurs.

Les propos de EAMO, une élève de CM2, à la veille des épreuves physiques de CEPE, relatés par son père : « *Le maître dit qu'il y a examen de sport le 9 mars 2023 et ça sera noté, moi je ne sais pas faire. Il dit qu'on va courir, on va sauter et puis on va lancer poids* » ; « *On n'a jamais lancer poids et puis on n'a jamais sauté, c'est hier seulement qu'on a fait* » ; « *Le maître dit d'acheter lèkê (chaussure fermée et aérée, en matière plastique), si on va avec paire de crêpe, nos pieds vont chauffer et on ne pourra pas réussir* ».

Le père de EAMO, AJE réagit : « *De la classe du préscolaire à celle du CM2, sur le prétexte fondé que l'emploi du temps prévoit l'EPS, il nous a toujours été imposé l'achat de tenue de sport (short et tee-shirt à l'effigie de l'école) et de chaussures de sport; Le port de cette tenue est exigé un jour de la semaine, certainement le jour de la pratique de l'EPS; Mais en*

réalité, ma fille se plain qu'elle porte la tenue mais le maître ne leur fait jamais faire du sport ». De telles pratiques d'enseignants peuvent avoir pour conséquence de saper, à la base, la conception de l'EPS chez le jeune apprenant. Dans le tableau 4, les données recueillies renvoient à la conception de l'EPS de deux enseignants de la discipline à l'enseignement secondaire. Ces résultats relatent une attitude de l'instituteur en contradiction avec les textes officiels édictés par le système éducatif ivoirien. Le non-respect de l'emploi du temps des séances d'EPS et par conséquent du volume horaire de pratique annuelle en EPS. Ces résultats corroborent les propos de Kpazai (2022, p. 6) qui constatait sur la cartographie de l'EPS dans les curricula mondiaux « *un déclin global de la pratique de l'EPS* », notamment en Côte d'Ivoire où les programmes scolaires laissent entrevoir une baisse des heures de pratique de l'EPS. Une EPS inclusive et de qualité encouragerait une attitude positive de l'opinion générale vis-à-vis de cette discipline scolaire, développerait les compétences physiques des filles et des garçons, et diminuerait les comportements à risque de l'apprenant, source de conflits.

3. Discussion

Certains enseignants de disciplines différentes conçoivent l'EPS selon leur vécu antérieur relatif à leur expérience d'apprenant, soit avec l'enseignant, soit avec la performance réalisée. L'histoire du parcours scolaire et ou professionnel de chaque enseignant vis-à-vis de l'EPS ou de son enseignant est le mobile des appréhensions qu'il a de la discipline. En effet, la particularité de l'EPS retransmise au travers de la tenue vestimentaire, de l'environnement de la pratique, de la convivialité apparente et surtout de la promiscuité entre enseignant et apprenant, n'est pas toujours bien perçue de tous (tableau 5, propos de l'enseignant d'Anglais et de Français qui en réalité ne supportent pas les éloges que font les élèves des profs d'EPS). Les résultats de la présente étude montrent qu'il existe des enseignants qui ne se sont pas appropriés l'importance de l'EPS dans les programmes de formation en Côte d'Ivoire. Leur attitude prive les apprenants des bénéfices de l'interdisciplinarité tel que souligné par Lowe (2002, p.220, 235) sur les savoirs et savoir-faire qui en résultent. Les dispositions enviées par les enseignants des autres disciplines ne sont qu'issue des textes officiels du système éducatif ivoirien (MEN, 2004, p.1 ; MENET, 2018, p.5, 6 ; MENA, 2022). Les résultats de la présente étude dépeignent un comportement à l'encontre de l'étude de Levasseur et al. (2018, p.224) : « *au-delà des obligations légales ou administratives, c'est au bien-être des enfants et à celui de l'ensemble du personnel scolaire qu'il faut songer* ».

Des chefs d'établissement et adjoints usent de leur pouvoir de coercition pour imposer des directives contraires à celles qui sont édictées par les textes officiels, alors qu'ils sont chargés de veiller à leur stricte application. Le comportement de l'administration scolaire représenté par les CE et ACE à l'endroit de l'EPS et des enseignements n'honore pas l'École car contraire aux instructions officielles sur le caractère obligatoire de cette discipline dans le système éducatif (MS, 1998, Décret n°

98.332, 1998, Art. 2, p. 2, Art. 15 à 21, pp. 5-6). L'attitude du CE 1 et de l'ACE 1 (tableau n°6), tous deux ex professeurs de collège option anglais et philosophie, s'explique en réalité par le refus du professeur d'EPS de laisser son heure de cours servir à autres occupation car cela lui a déjà été imposé pour un devoir de Maths. Fort du pouvoir de coercition qu'ils ont sur l'enseignant d'EPS, alors professeur de lycée, ils tentent de se permettre d'agir selon leurs appréhensions de la discipline ou de l'enseignant. Selon qu'il s'agisse d'un enseignant d'EPS conscient ou pas de l'importance de la discipline dans le cursus de formation, bien informés ou pas des textes officiels, et ayant des pratiques enseignantes irréprochables ou pas, surviendra un conflit conséquent. Les propos du CE 2 (tableau n°6), ont pour origine une désobéissance de l'enseignant d'EPS, mal supportée par le premier qui profite pour retirer au second des prorogatifs professionnels. En réalité, le CE 2 a remplacé l'enseignant d'EPS par un prof. d'HG pour encadrer l'équipe de football de l'école, sans succès à l'issue des jeux. Le reproche de l'ACE 2 (tableau n°6) va à l'encontre de l'enseignant d'EPS qui ne remplit pas les documents administratifs. En réalité, le remplissage des documents a toujours été différé pour éviter de le faire les mains sales. Ce qui va à l'encontre des consignes officielles, particulièrement adaptées pour la circonstance par l'enseignant d'EPS. Ce qui est jugé inacceptable par l'ACE 2. La présente étude montre que certains responsables de l'enseignement scolaire sont capables d'attribuer les entraînements sportifs à d'autres enseignants contrairement aux instruction officiels (MS, 1998, Décret n° 98.332, 1998, Art. 12, p. 4), et aussi de favoriser l'utilisation des heures d'EPS, à satisfaire d'autres besoins, nonobstant leur volume jugé insuffisant. Cela confirme l'étude de Kpazai (2022, p. 7) qui constate le recul de l'Éducation Physique et interpelle les décideurs et les responsables de la planification éducative, particulièrement sur l'écart persistant entre politique d'EPS et sa mise en œuvre, sur la réduction progressive des heures d'EPS dans les programmes, sur le matériel didactique de l'EPS inadapté et mal entretenu, sur l'égalité des chances et l'accès pour tous à l'EPS, et sur l'inadaptation entre école et communauté.

Certains professeurs d'EPS semblent favorables à ce que leur discipline soit reléguée au dernier rang. Les propos des enseignants d'EPS (tableau 4) vont à l'encontre des compétences visées par l'EPS (MENET, 2018, p.8-11). En effet, il existe des enseignants d'EPS, bien informés des textes officiels qui régissent la discipline et de l'importance de son impacte au plan social, psychomoteur et sanitaire chez l'apprenant. Cependant, ils ne mesurent pas l'intérêt qu'ils ont à être les premiers à encadrer cette discipline à travers leurs pratiques enseignantes. Ils sont plutôt prêts à la brader à l'administration et à tout autres collègues qui certainement conçoivent l'EPS aussi légèrement. Le tableau 5 relève les appréhensions de cinq enseignants à l'endroit de l'EPS. L'existence d'enseignant d'EPS n'ayant pas une compréhension de la discipline enseignée est critiquée par Kpazai (2022, p. 8). C'est une attitude qui semble conforter les autres acteurs du système éducatif sur le comportement qui leur est reproché à l'égard de la discipline EPS et qui va à l'encontre des textes officiels.

La présente étude montre qu’au sein du système éducatif ivoirien, il existe des acteurs qui ne se sont pas appropriés l’importance de l’EPS dans le cursus de formation, et qui sont souvent initiateurs de conflits autour de cette discipline. Ces résultats corroborent ceux de Collinet et Terral (2010, p.184) qui estiment « *qu’il a toujours existé autour de l’EPS un conflit entre des acteurs à la fois qualifiés d’internes et d’externes* » Dans notre étude, enseignants d’EPS et enseignants d’autres disciplines, administrateurs et apprenants, ont tous des appréhensions vis-à-vis de cette discipline d’enseignement quelques peu particulière à plusieurs niveaux, au grand damne des textes officiels qui ne manquent d’en donner toutes les précisions. Il s’agit d’une “*non appropriation*” de la discipline EPS qui peut aussi être liée à une expérience douloureuse vécue personnellement ou pas, du fait des pratiques enseignantes telles que soulignées par Délignière (1999, pp.1, 10) ou en lien avec une activité physique et/ou sportive bien donnée. « *Les modèles de mise en application de réformes visant à l’amélioration de l’école* » issus de la théorie du sentiment d’efficacité personnelle de Bandura (2008, pp.386-389) expliquent la croyance de chaque acteur du système éducatif en sa capacité personnelle d’acceptation de l’innovation pédagogique visant la réussite des apprenants grâce en l’interdisciplinarité. Une sensibilisation de l’ensemble des acteurs du système éducatif, non seulement sur les textes officiels des finalités éducatives, mais aussi sur « *de nouvelles pratiques scolaires globales* », sur « *un sentiment d’efficacité pédagogique* » et sur « *un sentiment d’efficacité scolaire collective* » (Bandura, 2008, p.388) est à envisager.

CONCLUSION

Pour aider à la lutte contre les conflits en milieu scolaire, nous nous sommes intéressés aux conflits qui prennent naissance entre les acteurs du système éducatif autour des disciplines scolaires. Le cas de l’EPS, discipline d’enseignement dont la particularité suscite des débats, a fait l’objet de notre attention. Les vertus sociales et sanitaires que véhicule la pratique régulière d’activité physique et les enseignants de la discipline plusieurs fois cités dans différents conflits a nécessité de chercher à savoir comment comprendre l’importance de l’EPS en tant que discipline scolaire dans le système éducatif ivoirien. Nous avons interrogé quarante-trois acteurs du système éducatif ivoirien composés d’apprenants issus des trois ordres d’enseignement, d’enseignants d’EPS et d’autres disciplines, d’administrateurs scolaires et de parent d’élève. Après la collecte des données par le truchement de questionnaire et d’entretiens, l’analyse, l’interprétation et la discussion des résultats à la lumière de la théorie de l’efficacité personnelle de Bandura (2008), nous sommes arrivé à plusieurs compréhensions. Bien qu’informés des instructions officielles, certains acteurs ne se sont pas appropriés l’importance de cette discipline dans le dispositif de formation. Parmi ces derniers, figurent des enseignants d’EPS qui sont arrivés dans la profession avec une conception de pratiquant sportif sans véritablement s’être approprié son importance au point d’être enseigné comme discipline scolaire.

Références bibliographiques

Livres

Bandura, A. (2008). Auto-efficacité. *Le sentiment d'efficacité personnelle*. De Boeck, 2^e édition, Bruxelles, ISSN : 1376-2273, ISBN : 978-2-8041-5504-9

Koudou O. & Seka, Y. A. T. (2021). *La psychologie de l'éducation dans la formation des enseignants*. Presse Universitaire d'Abidjan, ISBN : 978-2-9527687-7-1, EAN : 9782952768771

Kpazai, G. (2022). *Comprendre les enjeux de l'EPS pour une meilleure formation didactico-pédagogique des enseignants bivalents Anglais EPS du 21^e siècle*. Révision des curricula de formation initiale, des outils de supervision et de l'inspection des enseignant.e.s bivalents.e.s du secondaire du MENA. PPT du 10.10.2022

Contribution lors d'une conférence

Délignière, D. (1999). *Intentions éducatives et apprentissage effectif en EPS*. Conférence invitée au Congrès International de l'AIESEP, Besançon, 7-9 Avril

Article dans des revues scientifiques

Collinet, C., Terral, P. (2010). La recherche universitaire en EPS depuis 1945 : entre pluralité scientifique et utilité professionnelle. In *Carrefours de l'éducation*, 2(30), pp.169-186. Edition Armand Colin, <https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2010-2-page-169.htm> consulté le 28 mars 2023

Edi, A. J., Blé, M. D., Koffi, N. F. (2022). La bonne distance éducative, une alternative à la violence en milieu scolaire : étude de cas de six enseignants d'EPS du secondaire public en Côte d'Ivoire. *Revue Africaine des Sciences de l'Éducation et de la Formation (RASEF)*, Vol(n°1), pp. 103-119. ISSN : 2756-7362

Ghennam, N. (2012). Didactique des contenus d'enseignement d'EPS en vue de sublimer la violence scolaire et sociale. *Le défi*, Vol(n°5), pp. 45-57. ISSN : 1112-9859, E-ISSN : 2602-6619

Lowe, A. (2002). La pédagogie actualisante ouvre ses portes à l'interdisciplinarité scolaire. *Éducation et francophonie*, 30(2), 220-240, <https://doi.org/10.7202/1079532ar> consulté le 30 mars 2023.

Niyubahwe, A., Mukamurera, J., Sirois, G. (2018). Comment les enseignants immigrants formés à l'étranger vivent-ils les relations interpersonnelles et professionnelles à leur entrée dans le milieu scolaire québécois? *Alterstice Revue*

Internationale de la Recherche Interculturelle, 8(2), pp.25-36,
<https://doi.org/10.7202/1066950ar> consulté le 29 mars 2023

Quidu, M. (2014). Quels rapports à la pluralité théorique dans et pour l'intervention en EPS ? *Les Sciences du sport en mouvement : innovations théoriques en STAPS et implications pratiques en EPS*. Paris : L'Harmattan

Roux-Perez, T. (2004). L'identité professionnelle des enseignants d'EPS : entre valeur partagée et interprétations singulières. In *STAPS* 1, 63, pp. 75-88. Edition De Boeck Supérieur, ISSN 0247-106X, DOI 10.3917/sta.063.0075, <https://www.cairn.info/revue-staps-2004-1-pqge-75.htm> consulté le 26 mars 2023

Chapitre dans un ouvrage collectif

Bowen, F., Levasseur, C., Beaumont, C., Morissette, E., St-Arnaud, P. (2018). In Laforest, J., Maurice P. & Bouchard, L M. (Eds), *Rapport québécois sur la violence et la santé*, (pp.199-228). La violence en milieu scolaire et les défis de l'éducation à la socialisation. Institut National de Santé Publique du Québec, Montréal.

Serfaty-Garzon, P. (2003). L'Appropriation, in *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement* (Dir) Segaud, M., Brun, J., Driant, J.-C. pp. 27-30. Edition Armand Collin, Paris. <https://www.perlaserfaty.net/texte4.htm> consulté le 27 mars 2023

Arrêtés, décrets, décisions et programmes

MEN (2004). Note clarifiant certaines dispositions règlementaires relatives à l'enseignement de l'EPS et à la pratique du sport dans les lycées et collèges, conformément au décret n° 98-332 du 15 juin 1998. Ministère de l'Éducation Nationale - Côte d'Ivoire.

MENA (2022). Décision n° 5033/MENA/DECO du 31 octobre 2022 portant sanction des acteurs coupables de fraude ou de faute professionnelles aux examens scolaires de la session 2022. Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation - Côte d'Ivoire

MENA (2022). Circulaire n° 02509/MENA/DPFC du 21 juillet 2022, objet : horaires dans l'enseignement secondaire général pour la confection des emplois du temps de l'année scolaire 2022-2023

MENET (2018). Programme éducatif et guides d'exécution, domaine du développement éducatif, physique et sportif, classe de 6^e du degré du secondaire général. Programme officiel de l'EPS en Côte d'Ivoire. Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique - Côte d'Ivoire

MENET (2018). Programme éducatif et guides d'exécution, domaine du développement éducatif, physique et sportif, classe de 5^e du degré du secondaire général. Programme officiel de l'EPS en Côte d'Ivoire.

MENET (2018). Programme éducatif et guides d'exécution, domaine du développement éducatif, physique et sportif, classe de 4^e du degré du secondaire général. Programme officiel de l'EPS en Côte d'Ivoire.

MENET (2018). Programme éducatif et guides d'exécution, domaine du développement éducatif, physique et sportif, classe de 3^e du degré du secondaire général. Programme officiel de l'EPS en Côte d'Ivoire.

MJEPS (1982). Programmation des Activités Physiques et Sportives dans le second degré. Commission Nationale Pédagogique. Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports - Côte d'Ivoire.

MS (1998). Décret n° 98.332 du 15 juin 1998, portant organisation de l'EPS dans les établissements d'enseignement. Ministère des Sports